



**La commune de GER**  
Recrute  
**un AGENT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DE SERVICE EN RESTAURATION**  
**SCOLAIRE À TEMPS NON COMPLET**  
**-cadre d'emploi des adjoints techniques-**

**ACTIVITES PRINCIPALES :**

Au sein du service technique vous serez chargé

- \* du service au restaurant scolaire
  - mise en place du restaurant scolaire
  - service auprès des enfants
  - nettoyage et remise en place des tables entre les deux services
  - nettoyage et désinfection du réfectoire après les services
- \* de l'entretien des bâtiments de l'école élémentaire et maternelle de Ger en collaboration avec deux autres agents
  - Laver les tables
  - Vider les poubelles, effectuer le tri sélectif
  - Passer l'aspirateur ou le balai
  - Laver les sols
  - Ranger et dépoussiérer, désinfecter le mobilier, les ordinateurs
  - Nettoyer et désinfecter les sanitaires, toilettes sous les préaux, à l'étage
- \*de l'entretien de divers bâtiments communaux notamment la salle de sports
  - Nettoyer et désinfecter les sanitaires
  - Entretien des sols

**SAVOIRS FAIRE :**

- Avoir le sens de l'organisation,
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître les techniques de nettoyage et désinfection-
- Posséder les bases du service en salle

**SAVOIRS ÊTRE :**

- Etre autonome et force de proposition,
- Etre rigoureux (procédures d'hygiène, de sécurité, respect des PAI)
- Etre organisé
- Avoir un bon sens relationnel et capacité à travailler en équipe, bon contact auprès des enfants.

**CONDITIONS D'EXERCICE :**

- Temps non complet – 30h annualisé par semaine, en recrutement direct, lauréat de concours ou mutation
- Rémunération statutaire, régime indemnitaire, CNAS
- Devoir de réserve et discrétion

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé avant le : 20 septembre 2024

**Par courrier :** Mairie de Ger – Rue du Gleysia 64530 GER

**ou par mail :** [mairie@ger.fr](mailto:mairie@ger.fr)

Renseignements au 05 62 31 50 60

**POSTE A POURVOIR :** à partir du 4 novembre 2024